

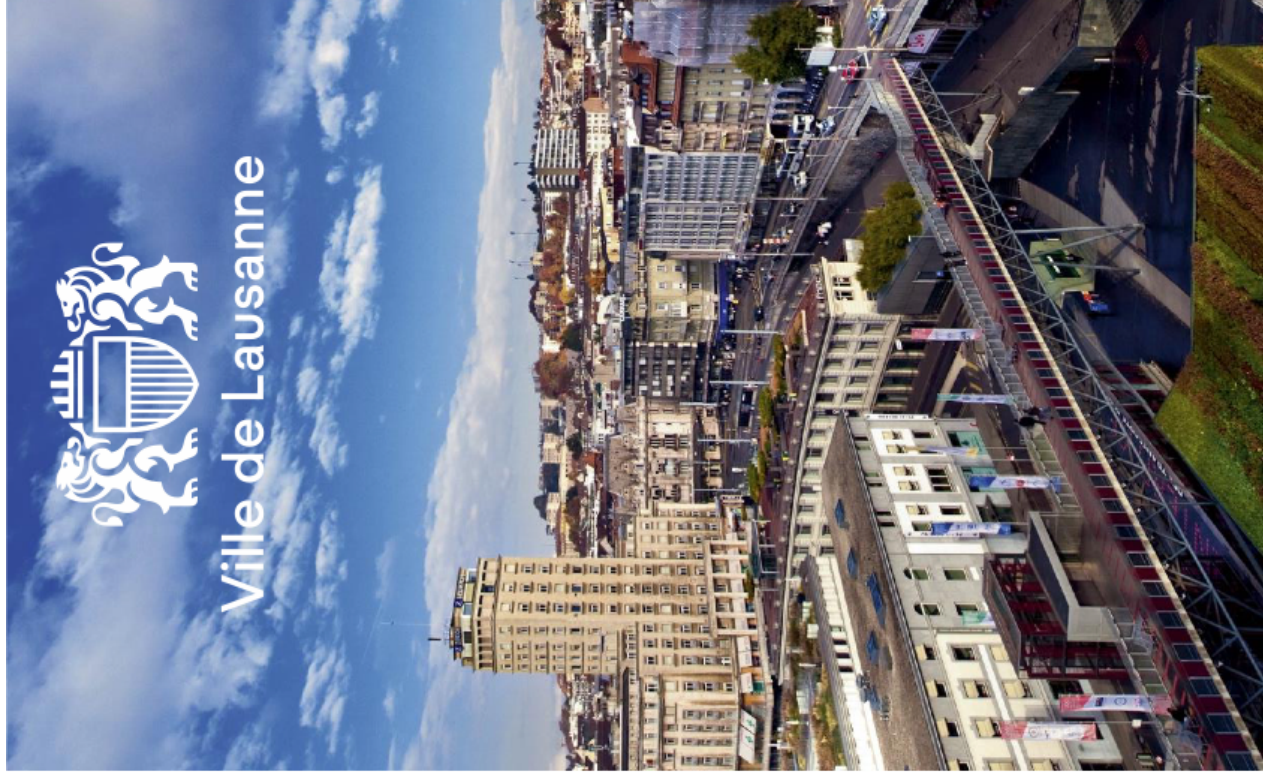
Coûts et financement de l'accueil de l'enfance

*Types de subventionnements: quid du
soutien par les parents et par les
structures?*

Table ronde en ligne – ProEnfance

15 novembre 2021

Barbara de Kerchove



Ville de Lausanne



Le Réseau L, un exemple du dispositif cantonal vaudois

Le dispositif vaudois en bref

- L'incitation financière comme fer de lance d'une politique de conciliation
Cf. LAJE (2006), amendée en 2018 pour intégrer une dimension plus contraignante en lien avec le parascolaire
 - Un financement multipartite, sous forme de partenariats public – privé, avec la FAJE comme pierre angulaire : un organe qui se veut agile et proactif
 - ✓ Outre les parents, 4 contributeurs: l'Etat (50%), les employeurs (45%), les communes et la Loterie romande
 - ✓ Un budget annuel (FAJE) de quelque CHF 100 millions (2019)
 - ✓ distribués aux structures d'accueil via les **réseaux d'accueil de jour**
 - ✓ sous forme de subventions
 - aides au démarrage
 - subventions pérennes – sous forme de subvention de la masse salariale du personnel éducatif
 - ✓ Participation des parents au prorata du revenu
-



Les réseaux d'accueil de jour

- A l'échelle locale, une gouvernance et une organisation adaptées aux réalités socio-démographiques et économiques, ancrées dans le tissu local
 - ✓ Forme juridique à choix: gestion centralisée ou non, réseaux employeurs ou non, etc.
 - ✓ Une ou plusieurs communes
 - ✓ En partenariat avec des associations, des entreprises, etc.
- Compétences:
 - ✓ Gérer le développement de la politique d'accueil de jour (créer ou soutenir la création de structures d'accueil)
 - ✓ Définir les priorités/critères d'accès aux places
 - ✓ Définir la politique tarifaire et, par conséquent la part payée par les parents
 - ✓ Définir la contribution des communes
 - ✓ Gérer la liste d'attente

RÉSEAU-L

RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR LAUSANNE



- ✓ Constitué en 2010 pour répondre aux conditions posées par la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)
- ✓ Aujourd'hui:
 - Organe de coordination des prestations d'accueil de jour subventionnées par la FAJE
 - **Mission : mettre en œuvre la politique d'accueil de jour voulue par la Municipalité**
 - améliorer la conciliation vie professionnelle – vie familiale
 - promouvoir l'égalité des chances et favoriser l'intégration des enfants dans la cité
 - accompagner le développement physique, social et affectif des enfants
 - 3 services:
 - Service de la petite enfance pour le préscolaire
 - Service des écoles et du parascolaire
 - SG EJJQ pour les prestations de vacances



Ville de Lausanne

Direction de l'enfance,
de la jeunesse et des quartiers

De 4 mois à 4 ans

- Accueil institutionnel: CVE, municipaux et subventionnés
- Accueil en milieu familial (via l'AMIFA)
- Structures à temps d'ouverture restreint (halte-jeux, jardins d'enfants, etc.)

PRE

De la 1P à la 6 P
(4 -10 ans)

- Pour les 1-2P: UAPE, toute l'année – y compris les vacances
- Pour les plus grands (3-6P):
 - pendant le temps scolaire: APEMS et DAC (devoirs accompagnés)
 - pour les vacances: CAU (Centres aérés urbains)
- Accueil en milieu familial

PARA

7-8P
(10-12 ans)

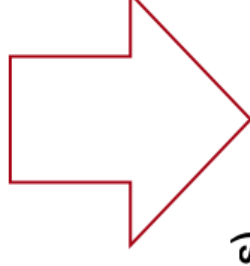
- Réfectoires – bibliothèques – DAC (devoirs accompagnés)
- Projets pilotes d'accueil parascolairep

PARA

Le Réseau-L c'est:

- 17 IPE municipales 17
- 36 IPE privés subventionnés de quartier
- 3 IPE non subventionnés
- 29 APEMS et une trentaine antennes
- 4 structures d'accueil 7-8P et 6 réfectoires
- 1 Structure de coordination de l'accueil familial (76 AMF pour 256 places)
- 10 Halte-jeux
- 11 Centres aérés urbains

Env. 13'000 enfants
de 0 à 12 ans dont 8'500 accueillis



**Le champ d'action du
Réseau-L dépasse largement
la conciliation entre la vie
familiale et la vie
professionnelle**

Nombre de places et d'enfants accueillis en 2021

Précolaire

Nb enfants accueillis : 3'997

Nb de places : 2'947



Parascolaire (1-6P)

Nb enfants accueillis: 4390

soit 58% des enfants de cette tranche d'âge

Nb de places: 3'446 places



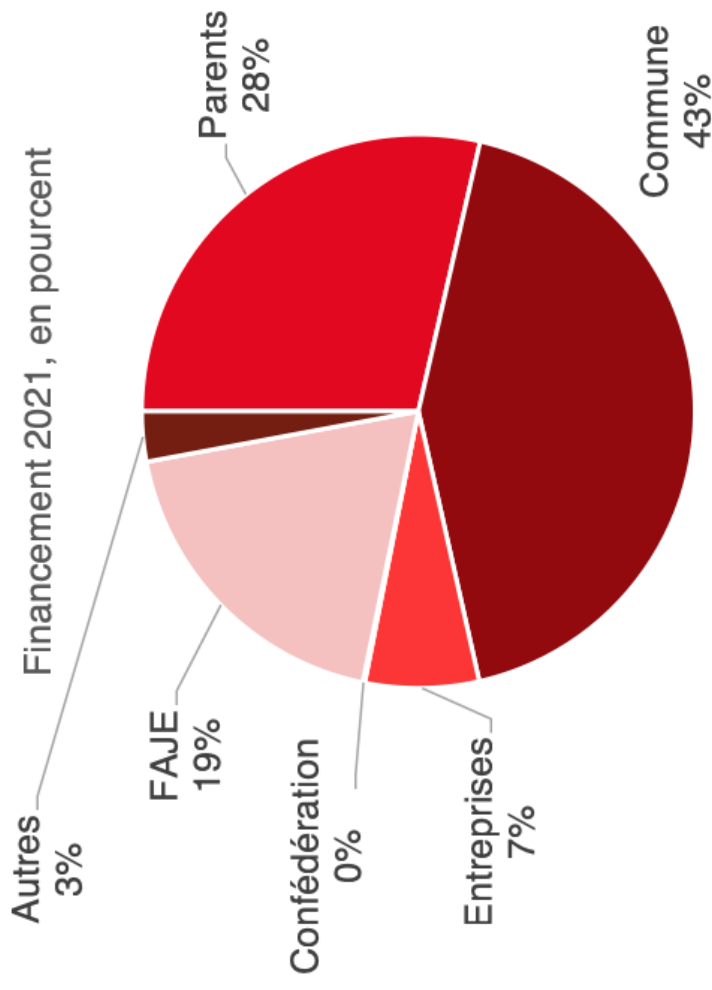
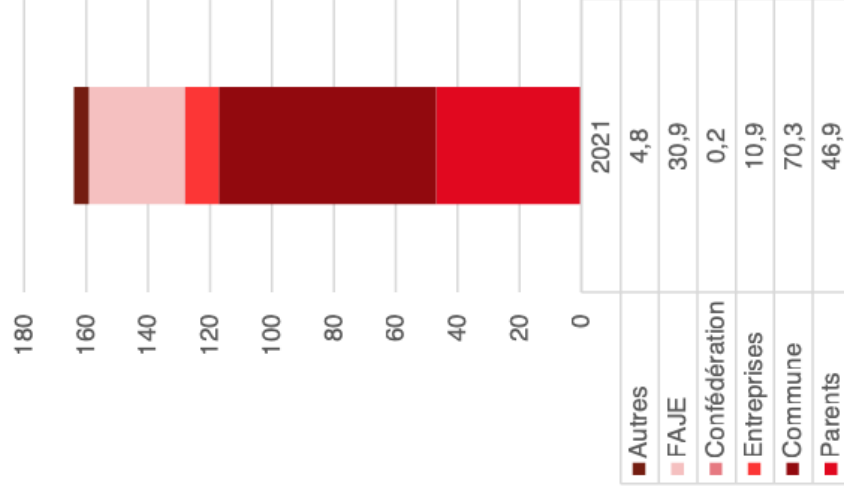
Vacances

Nb enfants accueillis: 2100



Budget global: 163 mios en 2021,
 ✓ 123 mios de charges salariales, 18 mios de BSM, 11 mios de loyers

Réseau-L - Financement,
 en millions de francs



Nom du service à changer dans le masque
 (voir guide utilisateur)

Les leviers d'une politique de subvention par structures

Faire de l'accueil de jour un axe de développement stratégique, fondement de plusieurs politiques communales

- Favoriser la conciliation vie familiale – vie professionnelle
- Promouvoir l'égalité homme – femme
- Œuvrer à la cohésion sociale et favoriser l'égalité des chances (notamment en veillant à l'accessibilité financière des prestations)
- Mener des actions diverses de prévention



Développer une politique cohérente et ambitieuse pour l'enfance et la jeunesse

- Favoriser l'intégration des enfants dans la société (quartier, cité)
- Mettre en place une véritable collaboration avec l'école > **ournée continue de l'écolier**
- Accompagner les familles en contribuant à relever les défis sociaux et éducatifs qui se présentent
 - ✓ Promouvoir l'égalité des chances entre les enfants
 - ✓ Tendre à l'universalité de l'accueil
 - ✓ Permettre la socialisation dès le plus jeune âge
- Définir un cadre commun (concept pédagogique, cadre de référence, THPE etc.), professionnaliser l'accueil, encourager la formation, harmoniser les pratiques



Planifier

- Accompagner la croissance démographique, la naissance des nouveaux quartiers et l'évolution des besoins
- Veiller à l'accessibilité et à l'équité d'un point de vue géographique
- Veiller à la pluralité de l'offre
- Développer une politique RH cohérente
- Optimiser l'affectation des ressources
 - ✓ Déterminer la contribution parentale
 - ✓ Mettre en place des synergies (ressources partagées)
 - ✓ Consolider les budgets
 - ✓ Prioriser les investissements





Merci pour votre attention!